CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E99719** **VALABLE JUSQU'AU** **11/06/2027**

ÉDITÉ LE 27/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1994

Raison sociale : SARL VIGIER FILS

Forme juridique : SARL

Capital : 6 098

LES BATHIERS
63290 CHARNAT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CLERMONT-FERRAND 1994B70008

Siret : 393 750 377 00011

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 83 01545

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 2948680604 / 3929384504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 2948680604 / 3929384504

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 06 83 58 58 58 **Fax :**

Portable : 06 83 58 58 58

Responsabilité légale :
VIGIER JULIEN GÉRANT

Site Internet : http://www.vigieretfils.fr

E-mail : sarl.vigier@orange.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 278 000 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2	2	21/11/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

27/04/2026 13:26

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E99719** **VALABLE JUSQU'AU** **11/06/2027**

ÉDITÉ LE **27/04/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1994
Forme juridique : SARL

Capital : 6 098

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CLERMONT-FERRAND 1994B70008

Siret : **393 750 377 00011**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 83 01545

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 2948680604 / 3929384504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 2948680604 / 3929384504

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : **SARL VIGIER FILS**

LES BATHIERS
63290 CHARNAT

Téléphone : 06 83 58 58 58 **Fax :**
Portable : 06 83 58 58 58

Site Internet : http://www.vigieretfils.fr
E-mail : sarl.vigier@orange.fr

Responsabilité légale :
VIGIER JULIEN GÉRANT

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	21/11/2024
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Plombier)	11/12/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.